

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

Suivant la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN

Cette déclaration a été déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr et est consultable sur www.inies.fr

OCEANIC Air Protect BLANCHON

Organisme déclarant

BLANCHON 50 8^{ème} Rue 69800 Saint Priest

www.blanchon.com

Contact : Claudine GERLAND 04/78/89/06/06

1 – PRESENTATION DU PRODUIT

- **Nom du produit** : OCEANIC Air Protect BLANCHON
- **Type de produit** : Vitrificateur en phase aqueuse
- **Date de la déclaration environnementale** : Septembre 2022
- **Etat de la vérification** : Vérifiée
- **Produit couvert par la Déclaration Environnementale** : OCEANIC Air Protect BLANCHON

Définition de l'unité fonctionnelle (UF)

« Assurer la fonction de protection et de décoration de 1m² de parquet intérieur pour une durée de vie de référence de 15 ans ». L'unité fonctionnelle inclut l'entretien du produit qui consiste en un entretien éventuel au bout de 7 ans avec le même produit.

L'unité fonctionnelle comprend :

- ♦ Le flux de référence du produit étudié et des produits d'entretien.
- ♦ Les emballages des produits.
- ♦ Les taux de perte lors de la fabrication et lors de la mise en œuvre.
- ♦ L'eau nécessaire à la mise en œuvre (rinçage des outils)

	Pour toute la DVT g/m ²
Océanic Air Protect (3 couches + entretien)	409
Emballages de distribution	
Carton	3,40
Palette	25,0
Fer Blanc	57,0
Film plastique	0,80
Produits complémentaires à la mise en œuvre : eau de lavage	10

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO2 eq/UF	6.03E-1	5.28E-2	2.18E-1	1.85E-2	8.92E-1
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	3.16E-8	2.08E-8	1.74E-8	1.72E-9	7.16E-8
Acidification des sols et de l'eau	kg SO2 eq/UF	2.58E-3	1.86E-4	9.19E-4	4.95E-5	3.73E-3
Eutrophisation	kg (PO4) ³⁻ eq/UF	4.79E-4	3.16E-5	1.70E-4	2.44E-4	9.24E-4
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	3.98E-4	2.80E-5	1.53E-3	5.88E-5	2.02E-3
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	1.37E-6	1.10E-7	4.91E-7	1.41E-8	1.98E-6
Epuisement des ressources abiotiques -fibres	MJ PCI/UF	1.02E+1	7.56E-1	3.64E+0	1.28E-1	1.47E+1
Pollution de l'eau	m ³ /UF	2.50E-1	2.65E-2	9.18E-2	3.50E-2	4.03E-1
Pollution de l'air	m ³ /UF	6.80E+1	5.17E+0	5.78E+1	1.49E+0	1.32E+2
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	5.33E-1	5.25E-2	1.95E-1	9.32E-3	7.89E-1
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	6.68E-1	1.34E-2	2.26E-1	0.00E+0	9.07E-1
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.20E+0	6.59E-2	4.21E-1	9.32E-3	1.70E+0
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	9.27E+0	7.19E-1	3.32E+0	1.64E-1	1.35E+1
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.65E+0	1.37E-1	1.26E+0	0.00E+0	5.05E+0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.29E+1	8.55E-1	4.58E+0	1.64E-1	1.85E+1
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	1.76E-2	3.53E-4	5.98E-3	0.00E+0	2.40E-2
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1.17E-2	7.63E-4	4.16E-3	1.46E-4	1.68E-2
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	4.27E-2	1.43E-2	1.89E-2	4.79E-4	7.64E-2
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	1.20E-1	4.20E-2	5.37E-2	4.11E-1	6.27E-1
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2.79E-5	3.73E-6	1.05E-5	1.30E-6	4.34E-5
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	6.75E-3	3.68E-2	1.45E-2	0.00E+0	5.80E-2
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0

DEPUIS 1832